

Vous avez été vacciné à l'étranger ? Une solution existe pour valider votre passe sanitaire

Quel vaccin ?	Schéma vaccinal ?	Que faire pour obtenir mon passe sanitaire ?
Autorisé par l'EMA : Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Janssen Reconnu comme équivalent par l'ANSM ou « EMA-like » : Covidshield, R-Covi, Fiocruz	Complet	Schéma complet, pas besoin de nouvelle dose
	Incomplet	Injection d'une dose de vaccin à ARNm
Reconnu par l'OMS : Sinopharm ou Sinovac	Complet	Injection d'une dose de vaccin à ARNm
	Incomplet	Injection de deux doses de vaccins à ARNm entre 21 et 49 jours d'intervalle
Reconnus ni par l'EMA ni par l'OMS Spoutnik et autres	Complet Ou Incomplet	Injection de deux doses de vaccins à ARNm entre 21 et 49 jours d'intervalle

La ou les injections supplémentaires doivent se faire au moins 4 semaines après la dernière injection à l'étranger, ou, à défaut, au plus vite.

La ou les **doses injectées en France** valident le passe sanitaire 7 jours après l'enregistrement sur la plateforme SIVAC.

Si aucune dose n'est obligatoire en France, le passe sanitaire sera obtenu après envoi du mail au service concerné, en fonction de la zone géographique d'origine. (voir fiche « vaccination à l'étranger et passe sanitaire »).

Une expérimentation est en cours pour que la vaccination complète à l'étranger soit validée en pharmacie.